

# Info Lisle

Janvier 2023 # N°82



[www.ville-lisle-sur-tarn.fr](http://www.ville-lisle-sur-tarn.fr)



Ville de Lisle-sur-Tarn

Journal municipal  
de la ville de Lisle-sur-Tarn



**P.7**  
Travaux



**P.8**  
C'était au programme



**P.20**  
Développement durable





# Sommaire

*Actualités* ..... p.3  
*Du côté des travaux* ..... p.5  
*Culture* ..... p.11  
*C'était au programme* ..... p.13  
*Développement durable* ..... p.20  
*Économie locale* ..... p.22



INFOS Lisle N°82  
Le magazine de la commune de Lisle-sur-Tarn  
Création / conception / Mise en page /  
Photogravure : Ombre&Lumière  
Communication - Lavour.  
Impression : Art et Caractère - Lavour.  
Tirage : 3 000 ex.  
Crédits photographiques :  
Mairie de Lisle-sur-Tarn.  
Tél. : 05 63 33 35 18  
Fax : 05 63 33 36 18  
21 Place Paul Saissac - 81310 Lisle-sur-Tarn

## Édito

Dans un contexte international tendu, les répercussions économiques tant redoutées voient le jour, notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche tous les secteurs : coûts de l'énergie, de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, etc.

Les collectivités n'étant pas protégées par un « bouclier tarifaire », les factures d'énergie (gaz et électricité) explosent et mettent en grande difficulté tous les budgets communaux.

Il convient dès lors de redoubler de vigilance. Notre priorité est l'attention apportée à la consommation énergétique. Nous constatons actuellement une explosion de demandes d'utilisation de salles municipales ; il conviendra de rationaliser les mises à disposition pour contenir la dépense.

Plus que jamais, j'en appelle à la responsabilité de chacun. Comme dans vos domiciles, nos bâtiments publics doivent être utilisés en adoptant une attitude responsable. Que ce soit dans le cadre sportif, associatif, administratif, ils doivent faire l'objet d'une utilisation économe de l'éclairage et du chauffage.

Nous avons décidé de maintenir tout de même les illuminations pour les fêtes de fin d'année, en restreignant toutefois la durée.

Par ailleurs, nous devons continuer à entretenir le patrimoine et investir.

Plusieurs investissements sont en phase opérationnelle et ont obtenu les cofinancements :

- La maison pluridisciplinaire de santé pour les communes du Pays Lisleois (Lisle sur Tarn, Montans, Parisot et Peyrole).
- La mise aux normes de la piscine municipale et sa modernisation avec la création d'un espace « jeux d'eau ».
- Le pôle culturel qui se termine, avec sa salle de conférences, son musée, un hall d'accueil touristique, la médiathèque et les sanitaires publics.

Dans les trois ans à venir, pas moins de 400 familles vont être accueillies sur la commune, avec notamment plus de 200 logements sociaux. Nous en comptons 6,50%, la loi nous demandant d'atteindre les 20%, cette progression va nous amener à 13%. Nous allons ainsi minimiser l'impact financier de l'amende infligée par le biais de la loi SRU.

Nos projets vous seront dévoilés lors de la cérémonie des vœux à laquelle vous êtes tous invités, le vendredi 27 janvier.

Je tiens à remercier tous les agents des différents services municipaux pour leur action au quotidien, l'ensemble des bénévoles qui animent nos associations. Grâce à vous tous, l'année 2022 a été particulièrement dynamique dans notre ville.

Je remercie également cette fabuleuse équipe municipale qui m'entoure avec responsabilité, engagement et efficacité.

Très bonne année à toutes et à tous.

**Maryline Lherm**  
**Maire de Lisle-sur-Tarn**  
**Vice-Présidente en charge de l'agriculture au département du Tarn**

# Actualités

## LE PÔLE MULTIMODAL INAUGURÉ



**Situé sur l'axe de desserte liO (ligne de cars 702), à proximité de la gare SNCF et bénéficiant d'un accès direct aux services (poste, gendarmerie) et au centre-ville, le pôle multimodal arrive à point nommé pour absorber l'arrivée de nouvelles populations et de nouveaux besoins en terme de transport collectif.**

**B**aptisé « Pôle d'échange du Rabisteau », cet espace entièrement urbanisé offre 31 places de stationnement (dont 2 réservées aux personnes à mobilité réduite et 2 qui seront prochainement équipées de bornes de recharge pour voitures électriques) et un abri vélos.

Deux arrêts pour les cars de ligne sont aménagés sur la RD988 pour éviter la traversée de la voie ferrée par le PN33 et l'accès à la gare sera bientôt amélioré.

### **LE PÔLE MULTIMODAL S'INSCRIT DANS LA LOGIQUE DES PLANS D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ PORTÉS PAR LES INSTANCES LOCALES, RÉGIONALES ET NATIONALES.**

Le président de l'agglo, Paul SALVADOR évoquait notamment la création du service de transport urbain « Lisenbus ».

Représentant sa présidente Carole DELGA, Claire FITA rappelait que la région Occitanie consacrait plus de 45 000 € par an pour la mobilité et la transition écologique et plus de 800 000 € pour le ferroviaire dont la fréquentation a augmenté de plus de 22 % cette année grâce à la politique tarifaire la moins chère de France.

La vice-présidente du Conseil Régional réaffirmait le soutien de la région aux autres projets Lisleois (maison de santé, piscine, centre culturel).

Très sensible aux efforts consentis par la ville de Lisle-sur-Tarn en matière de développement, le Préfet du Tarn, François-Xavier LAUCH a salué cette initiative en faveur de la sécurité et la mobilité, et rappelé l'importance du dispositif « Petites villes de demain » pour être encore plus près du terrain.

Avant de dévoiler la plaque du « Pôle d'échange du Rabisteau », Maryline LHERM a excusé le président du Conseil Départemental, Christophe RAMOND, et a remercié de leur présence Geneviève PARMENTIER (attachée parlementaire du sénateur Philippe BONNECARRERE), Jean-Franck CORNAC (directeur mobilité Région Occitanie) et Sylvain MARTY (directeur de lignes SNCF Occitanie Nord-Ouest).

Elle a remercié également les entreprises et les partenaires impliqués dans ce dossier, sans oublier les membres du conseil municipal présents, le maire jeune et ses adjoints ainsi que les agents techniques de la ville et leur DGS Olivier MOULIS.



# PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

## PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Une mobilisation générale

**Le dérèglement climatique et la guerre en Ukraine ne sont plus une fiction mais bel et bien une réalité... Ces événements nous imposent de travailler dans l'urgence pour faire de la transition énergétique notre priorité numéro une.**

**Chaque geste compte**  
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

C'est dans ce contexte que la commune de Lisle-sur-Tarn s'inscrit dans le plan de sobriété énergétique initié par le gouvernement. Notre plan, issu d'un groupe de travail composé d'élus de tous bords et d'administrés, a pour vocation l'identification et la mise en œuvre de solutions pragmatiques et efficaces pour diminuer drastiquement la consommation d'énergie.

L'engagement de la commune pour faire face à cette situation inédite réside dans le déclenchement d'actions phares et concrètes permettant d'économiser de l'énergie.

La commune se mobilise autour des mesures et propositions suivantes :

- Coupure des éclairages publics en ville de 23h à 5h (sauf les lampadaires à LED Place Paul SAISSAC pour assurer la continuité de la vidéo protection).
- Coupure des éclairages publics hors agglomération de 23h à 5h.
- Coupure des panneaux lumineux d'information de 0h à 6h.
- Diminution des chauffages dans les salles municipales pour atteindre une température de 19 degrés (sauf écoles).
- Coupure des ballons d'eau chaude (sauf douches).

- Mise en œuvre d'un plan progrès avec les associations utilisant des locaux municipaux.
- Favoriser les écogestes avec des plans de communication adaptés.
- Poursuite d'un plan d'investissement pluriannuel pour diminuer la facture énergétique.

L'effort doit être collectif pour nous permettre de faire face au défi qui nous attend.

Au-delà de la réalité économique c'est avant tout un nouveau modèle social que nous devons co-construire.

## MOBILISATION CONTRE LA FERMETURE DU PASSAGE À NIVEAU (PN) 30

Ni le PN30 ni le PN29 ne doivent fermer, ils sont complémentaires ! C'est le message que les résidents du quartier, agriculteurs ou non ont voulu faire passer aux techniciens envoyés par la SNCF dans le cadre d'une étude de « réorganisation » qu'ils avaient à charge de présenter aux élus de la ville.

S'il y a des passages à niveau dangereux (la récente actualité en atteste malheureusement), ici le danger

serait bien la fermeture. Les agriculteurs qui doivent emprunter la RD988 pour rejoindre leurs parcelles ont essayé de convaincre les employés de l'entreprise, engins et plans à l'appui. Le camion du laitier qui n'a d'autre passage pour aller faire sa collecte, les véhicules de secours et de soins à domicile mais aussi les riverains qui empruntent quotidiennement ces passages à niveau ont eux-aussi avancé leurs arguments.

L'un d'eux s'est même vu imposer sur le permis de construire de sa maison l'interdiction de tourner à gauche sur la RD988, le PN30 étant son seul passage pour rejoindre son domicile. Maryline LHERM, maire de la ville, a d'ailleurs rappelé que ces deux passages à niveau ne comptaient pas parmi ceux répertoriés comme « dangereux » par le comité départemental qui s'est réuni le 24 novembre 2021. Méfiants tout de même suite à la première tentative de fermeture il y a 17 ans, les riverains des PN29 et 30 se sont regroupés en comité de défense en juin 2005, à l'image de l'association créée quelques années plus tôt (mars 2000) pour le maintien du personnel en gare de Lisle-sur-Tarn. Ils sont déterminés à préserver le bien être de tous dans ce quartier paisible qui ne fait (presque) jamais parler de lui...



# Du côté des travaux

## LE TOUR DE NOS CLOCHERS CONTINUE

**Lors de cette année 2022, quatre nouveaux clochers de notre commune ont vu des travaux de mise en conformité électrique, de valorisation de leurs cloches et de mise en sécurité pour l'accès aux cloches.**

Ces travaux sont aussi l'occasion de découvrir notre patrimoine campanaire. Un peu plus difficile pour cette campagne car, sauf pour la grande cloche de Saint-Salvy de Coutens, aucune n'a quitté son clocher. Il faut donc prendre de la hauteur pour les découvrir et parfois beaucoup de hauteur...

Le premier clocher sur lequel les travaux ont été réalisés est celui de Notre Dame de Montaigut. Ce clocher-mur comporte 3 cloches. Toutes ont été équipées de nouveaux moutons, de nouveaux battants et les cales-sommiers qui assurent leur assise ont été remplacés.

Un spécialiste ayant une oreille absolue vous dira que la plus grosse joue un La 3, la moyenne un Do#4 et la plus petite tout en haut du clocher un Mi 4.

Si vous avez un bon objectif, vous pourrez voir que la plus grosse a été fondue en 1877, la moyenne en 1849. Et pour la plus petite, il faudra attendre.

Le second clocher est celui de Saint-Salvy de Coutens. Lors de cette campagne, la grande cloche a voyagé jusqu'à Trémentines dans le Maine et Loire afin que son joug très particulier et sa cloche soient restaurés. Cette cloche est un petit trésor (de 500 kg !) campanaire. Fondue en 1851, cette cloche, qui joue un La 3, est dite « cloche à collet et à battant flexible » dont Jean-Louis LOUISON, fondeur à Toulouse, déposa le brevet le 26 août 1850.

« Le système de cloche inventé dispose donc d'un vase en fonte, faisant office de contrepoids et abritant deux vis qui servent de butée réglable au battant ; en effet, les anses sont supprimées et le battant se prolonge au-dessus de la cloche dans le vase, à travers un collet. Il doit éviter au battant de rompre la cloche, lors de sonneries excessives de « carillonneurs imprudents » (cf. texte d'époque) ». Des cloches de ce type encore existantes sur la région toulousaine et notamment dans le département du Tarn sont assez rares.





Retour de la cloche de Saint Salvy.

**LORS DE LA RESTAURATION, LE SYSTÈME ET NOTAMMENT LE BATTANT ONT ÉTÉ REFAITS À L'IDENTIQUE.**



Autre particularité de cette cloche, elle peut sonner en volée tournante grâce à son axe de rotation abaissé.

La petite cloche, qui joue entre le Mi 4 et le Ré#4, a la particularité d'avoir été fondue à Gaillac par Joseph LARROQUE en 1803. Elle est donc la plus âgée des cloches ornant nos clochers hors bastide.

Pour les deux autres clochers, il faut quitter les premiers coteaux de la commune et descendre d'abord dans la vallée du Tescou afin de rejoindre le clocher fermé de l'église de Saint-Gérard d'Armissart.

Lors de cette campagne, outre la valorisation des deux cloches présentes, le beffroi qui les supporte a été renforcé et traité.

Il faut quelques talents pour escalader et se contorsionner pour admirer ses deux cloches et pouvoir lire les gravures présentes.

La cloche du bas, dont la note est le Do 4, a été fondue par la Fonderie VINEL à Toulouse en 1951. Outre le nom de son parrain Baptiste MURATET et de sa marraine Denise BOUDET, on y retrouve le nom de Paul SAISSAC.

La cloche du haut, quant à elle, a été fondue en 1857 par Lévêque frères, fondeur à Montauban. Elle joue un Mi-bémol 4.

Et le dernier clocher n'est pas le plus haut mais le plus au nord de la commune, c'est celui de Notre Dame d'Oustrières. Il comporte une seule cloche qui a été fondue en 1876 par Lévêque père et fils, fondeur à Montauban. Sa note est un Ré#4.

## DES PORTE-VÉLOS À LAPEYRIÈRE

Afin de faciliter les déplacements des élèves qui utilisent les transports scolaires, un porte-vélos a été installé à côté de la boîte à livres.



## DU CÔTÉ DE LA PISCINE

Des travaux de réhabilitation de la piscine municipale vont débuter en début d'année, la mairie a fait appel au bureau d'études Agence CD2I de Toulouse afin d'initier ce projet.

L'appel d'offres a été lancé et les entreprises retenues. Le temps des travaux est estimé à six mois pour une réouverture de la piscine en juin 2023.

Le projet retenu par les différents groupes de travail consiste à la réhabilitation du bassin extérieur avec la création de plages et d'un espace ludique à la place de la fosse de plongée. Le système de machinerie complètement obsolète sera changé.

## RÉSEAU D'EAU POTABLE : TRAVAUX DANS LA VALLÉE DU TESCOU

Afin de réduire les risques de fuite sur cette partie du réseau – et donc de pertes d'eau potable – le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois a réalisé d'importants travaux sur la partie nord du territoire communal.

Pour ce faire, une réorganisation de la distribution des flux et des remplacements de canalisations ont été opérés entre Salvagnac et Lisle-sur-Tarn. Une réduction de pression dans la conduite principale longeant la Route de Montauban a alors pu être effectuée.

Cette configuration contribuera à éviter les casses qui interviennent sur ce secteur et assurer de bonnes conditions d'utilisation des 4 bornes de défense incendie de la zone.



## L'AGGLOMÉRATION PROPOSE UN NOUVEAU SERVICE : LA MÉDIATION DE L'EAU !

VOUS AVEZ UN LITIGE RELATIF À L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ? FAITES APPEL AU MÉDIATEUR DE L'EAU POUR UN ACCOMPAGNEMENT EN TOUTE IMPARTIALITÉ, RESPECT, ÉQUITÉ ET CONFIDENTIALITÉ.

ACCESSIBLE À TOUS LES USAGERS CONSOMMATEURS, IL SUFFIT DE REMPLIR UN FORMULAIRE EN LIGNE : LIEN DISPONIBLE SUR LE SITE DE GAILLAC GRAULHET AGGLOMÉRATION.



AVEC CE DISPOSITIF, L'AGGLO RENFORCE SON ENGAGEMENT DE MAINTENIR UNE ÉCOUTE ATTENTIVE DANS LES RAPPORTS ENTRE SES USAGERS ET SON SERVICE D'ASSAINISSEMENT.

## LISLE-SUR-TARN : PETITES VILLES DE DEMAIN

**La commune de Lisle-sur-Tarn s'est portée candidate et a été retenue pour le programme Petites villes de demain proposé par l'Agence nationale de cohésion du territoire.**

Le programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants, en accompagnant les collectivités, mais aussi les particuliers et entrepreneurs à travers plusieurs dispositifs incitatifs. Actuellement en phase d'élaboration, le programme d'action pour la commune et les dispositifs de soutien associés seront connus au printemps 2023.

Les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens ont été retenues conjointement par l'État pour le programme Petites villes de demain fin 2021. Il s'agit d'un programme de soutien porté par l'État, les collectivités locales (communes et agglomération), la Région Occitanie, le Département du Tarn, l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et la Banque des Territoires pour soutenir les projets portés dans les villes de moins de 20 000 habitants.

Un chef de projet commun à ces 3 communes a été recruté en mai 2022, il est chargé d'accompagner les élus dans la définition du programme d'action et de mettre en œuvre les mesures, en coordination avec les équipes de la mairie et les partenaires.

L'objectif premier du programme est de donner envie aux habitants et aux porteurs de projet de (ré)investir le centre-ville. Il s'agit d'un

objectif partagé à différents échelons, du national avec la loi Climat et Résilience consacrant la lutte contre l'artificialisation des sols au rang de priorité, au local avec la définition en cours d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat notamment.

**Le enjeu est la redynamisation du centre-ville à travers différents volets : l'habitat, le commerce et l'aménagement urbain dans une dynamique de transition écologique.**

En investissant dans le centre-ville, par la réhabilitation de bâtiments abandonnés, par l'accompagnement aux projets d'amélioration des conditions d'habitat ou encore par le soutien apporté aux commerces de proximité, c'est un cadre de vie que l'on préserve et une qualité de vie que l'on améliore.

**L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT CONSTITUE LE PILIER CENTRAL DU DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN.**

Pour des questions environnementales déjà, il est essentiel de réduire l'étalement urbain et de valoriser davantage l'habitat déjà existant. À Lisle-sur-Tarn, les logements vacants représentent 11 % du nombre total de logements et 36 % des logements ont été construits avant 1945.

Il y a un enjeu important de rénovation de ces bâtiments, notamment d'un point de vue énergétique, pour pouvoir garantir à tous un logement

digne et abordable. Il s'agit également de travailler sur la diversification de l'offre avec la création de petits logements par exemple.

Le programme permettra d'abonder un certain nombre de dispositifs d'aide financière pour la rénovation de logements. Il permettra également de monter des opérations sur des immeubles entiers lorsque cela sera nécessaire.

Une communication auprès des propriétaires et des professionnels de l'immobilier permettra de leur faire connaître les différents moyens d'être aidés financièrement dans leurs projets.

L'attractivité d'une commune passe aussi par son dynamisme économique et commercial. Cela contribue à répondre aux besoins des habitants en matière de services, mais aussi d'emplois. Pour éviter de devenir des « villes-dortoirs », un des enjeux du territoire est de préserver les emplois existants et de proposer aux entreprises des locaux pour s'implanter. Le programme s'attachera donc également à soutenir les acteurs économiques du territoire.

Actuellement en cours d'élaboration, le programme Petites Villes de Demain sera mis en œuvre sur Lisle-sur-Tarn à partir du printemps 2023. Dans le cadre d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), une convention sur 6 ans sera alors signée entre l'intercommunalité, la

**Vous avez un projet? Vous souhaitez plus d'information?**

Contactez **Valentine ROUX**, chef de projet Petites Villes de Demain pour Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens : [pvd@ville-gaillac.fr](mailto:pvd@ville-gaillac.fr)



commune, l'État et ses établissements publics pour mener à bien la requalification du centre-ville. Cette ORT a pour but de faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

### ENQUÊTE « OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT »

Pour mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet souhaite recenser les besoins en matière de logement et de travaux en associant les propriétaires à cette démarche.

Accompagnée par le Cabinet Urbanis, l'agglomération lance ainsi un questionnaire spécifique pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les propriétaires de logements vacants. Nous vous invitons donc à répondre à l'un des 3 questionnaires :

- Propriétaires occupants
- Propriétaires bailleurs
- Propriétaires de logements vacants

Les informations recueillies sont anonymes. Elles serviront à bâtir le cadre d'un futur dispositif d'accompagnement.

Lien vers l'enquête :  
<https://www.gaillac-graulhet.fr/actualites/enquete-amelioration-de-lhabitat/>



## LE RETOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)



**Après une interruption de deux ans liée à la crise sanitaire, le CMJ a repris ses fonctions.**

Après l'élection le mercredi 19 octobre 2022 des 8 conseillers municipaux jeunes (Firiël KALA, Johan CALVIGNAC, Léandro De ALMEIDA OLIVEIRA, Sophie HUGUENIN, Martin PRADEL, Cyrian LINAS DAVANT, Élisa GALOU et Olyvia POUSSIER), a eu lieu le samedi 19 novembre 2022 dans la salle du Conseil l'élection du Maire Jeune et de ses deux adjoints en présence de Mme le Maire, de plusieurs élus et des familles des conseillers municipaux jeunes pour un mandat d'un an. Cyrian LINAS DAVANT a été élu Maire Jeune. Élisa GALOU et Martin PRADEL ont été désignés adjoints.

Le CMJ, lieu d'apprentissage de la citoyenneté, permet aux jeunes de participer activement à la vie de la commune, être force de propositions, monter des projets, s'exprimer, être le relais entre les adultes et les jeunes... Il sera également associé aux missions de représentation, lors des diverses manifestations comme les commémorations ou vœux. Le CMJ se réunira une fois environ toutes les six semaines sur les temps des NAP pour une réunion d'une heure.

Les conseillers municipaux jeunes sont désormais à l'écoute de tous les enfants et de tous les jeunes qui voudraient se rapprocher d'eux pour partager des idées et des informations.

11 novembre : première commémoration pour le CMJ.



## LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

**D**u 19 janvier au 18 février, le recensement de la population piloté par l'Insee va se dérouler sur notre commune. Un coordinateur communal et des agents recenseurs ont été recrutés pour mener à bien cette mission.

Le recensement est très important pour notre commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale ainsi que des résultats statistiques sur les caractéristiques des habitants et des logements.

**La réponse par internet** au questionnaire du recensement doit être privilégiée afin d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants et de réaliser des économies de moyens.

**POUR CELA, NOUS VOUS RAPPELONS QUE DES MOYENS D'ACCÈS À L'INFORMATIQUE SONT À VOTRE DISPOSITION: ATELIERS GRATUITS POUR LES + DE 60 ANS PROPOSÉS PAR LA MAIRIE, DES COURS À LA MJC, ACCÈS À L'INFORMATIQUE AU BUREAU POSTAL.**

Le questionnaire sera mis dans votre boîte aux lettres par l'agent recenseur si celle-ci est bien associée à votre logement. À défaut l'agent recenseur viendra à votre rencontre. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Nous rappelons que la loi impose l'obligation de répondre au questionnaire du recensement (article 3 de la loi n°51-711 du 7 juin 1951). La coordination et le secret en matière de statistiques prévoient en effet que les personnes questionnées sont tenues de répondre aux enquêtes statistiques déclarées obligatoires par l'administration.



Le recensement de la population organisé par l'Insee fait partie de ces enquêtes obligatoires. La loi précise que les renseignements fournis par les personnes recensées sont protégés par des règles de confidentialité. Les statistiques collectées sont anonymes et les personnes qui y ont accès sont tenues au secret professionnel. **La loi mentionne en outre que les réponses transmises doivent être renseignées avec exactitude.**

Les textes législatifs précisent qu'en cas de refus de répondre au questionnaire de recensement de population, vous risquez de recevoir une mise en demeure adressée en lettre recommandée. En cas de refus persistant ou de réponse sciemment inexacte à des questions ayant trait à la vie personnelle et familiale, l'article 7 de la loi du 7 juin 1957 prévoit que vous pouvez être sanctionné d'une amende de 38 euros.



## PRÉSENTATION DES ATELIERS NUMÉRIQUES

**C'est en présence de Christophe RAMOND (Président du Conseil Départemental) et de Jean Claude ARNAUD (Président de la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn FOL81) qu'une présentation des ateliers numériques était organisée au Pôle des Aînés Ruraux le 8 décembre dernier.**

Ces ateliers gratuits ont été mis en place par le centre communal d'action sociale (CCAS) de + de 60 ans résidents de la commune avec le soutien du Conseil Départemental, de la FOL81 et de l'Agglo Gaillac-Graulhet.

**DES ATELIERS COLLECTIFS D'UNE DURÉE DE 5 À 10 SEMAINES SONT VOLONTAIREMENT LIMITÉS À 5 PERSONNES AFIN QUE CHACUN PROGRESSE À SON RYTHME.**

Vingt-sept personnes ont bénéficié de ce service depuis septembre, le mardi et le jeudi au Pôle des Aînés du Pays Lislois grâce aux interventions de Céline PACORIG, Émilie FLOURAC et Zoé ACHARD, respectivement conseillères numériques du Conseil Départemental, la FOL81 et l'Agglo.

Des ateliers thématiques d'une heure sont par ailleurs proposés sur des sujets tels que Facebook, les achats en ligne, le transfert de photos... Une dizaine de personnes a bénéficié de cette formation en 2022. La mise à disposition d'un ordinateur portable ou d'une tablette numérique est possible lors de la formation.



## INITIÉS PAR LE CCAS DE LISLE-SUR-TARN

En remerciant Annie LAMBERT, la responsable du CCAS, Philippe MAYERAS, Nadine BLANCHARD, et Sylvie CATHALA membres du CCAS, qui se sont beaucoup investis pour la mise en œuvre de ce service, Madame le Maire a souligné l'utilité de ces ateliers numériques, associés au point France Services proposé par La Poste.

Pour sa part, le président de la FOL81, Jean-Claude ARNAUD expliquait comment, soucieuse de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture depuis 1936, sa Fédération a mis en place un plan inclusion numérique se déclinant en ateliers comme ceux de Lisle-sur-Tarn ainsi qu'en permanences thématiques personnalisées.

Le mot de la fin revint au président du Conseil Départemental, Christophe RAMOND, qui revenait sur son attachement à développer l'accès au numérique et la fibre pour tous les domiciles du Tarn et aider à ce qu'un maximum de Tarnais soient capables d'utiliser ces moyens de communication.

Il rappelait également qu'en complément de la prévention aux dangers d'internet et des réseaux sociaux mise en place dans les collèges du Tarn, le Conseil Départemental œuvre à présent contre la fracture numérique touchant toutes les tranches d'âges grâce aux 11 conseillers numériques recrutés dans le département avec le soutien de l'État.

De nouvelles sessions seront organisées en 2023 ; les inscriptions à l'ensemble de ces ateliers se font auprès de l'accueil de la Mairie.

# Culture

## DU CÔTÉ DU MUSÉE RAYMOND LAFAGE

**Le pôle culturel progresse dans sa réalisation, la grue, la zone de vie chantier ont été enlevées pour restituer un cadre plus sympathique à cette portion de la place Paul Saissac, annonçant la fin prochaine des travaux.**

**2023** sera une année inaugurale pour ces espaces regroupés (médiathèque, musée, office de tourisme, salle de conférence) dédiés à la culture et à l'accueil des publics.

**PETIT RAPPEL :** à l'issue des élections municipales de mars 2014, dans le respect du programme annoncé, nous avons engagé le projet pour regrouper les services culturels et d'accueil des visiteurs (office de tourisme).

**UN CONSTAT :** notamment pour le musée, un diagnostic sur le bâti a conclu en 2015 à l'inadaptation de ce lieu à l'accueil des publics habituellement empêchés, personnes à mobilité réduite ou handicapées. Dès lors, il fallait mettre en œuvre les travaux nécessaires et légalement attendus de mise aux normes et d'accessibilité.

**UNE ÉVIDENCE :** la loi accessibilité de 2005 n'avait pas été suivie des effets qu'elle impose aux collectivités de rendre leurs Établissements Recevant du Public (ERP) accessibles. Le décret d'application de l'ordonnance créant l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) a été publié le 6 novembre 2014. Un diagnostic accessibilité a été réalisé en août 2015 par un cabinet indépendant.

**DANS CETTE DYNAMIQUE,** outre la nécessité avérée pour le musée, la mise en accessibilité de l'ancienne salle des fêtes devait également s'engager sous peine de devoir la fermer au public. Des mesures dérogatoires n'étaient plus envisageables.

**DÉBUT 2016 :** à titre de réserve foncière, la ville a fait l'acquisition de l'immeuble place Paul Saissac jouxtant celui de la médiathèque et de la salle des fêtes, puis en 2017, acquisition de l'immeuble rue des Grands Augustins, relié à celui de la place Paul Saissac par le poutet en vue d'une phase 2 destinée, notamment, aux réserves du musée.

**EN 2017 :** une étude de faisabilité a été engagée, avec la rencontre des professionnels de la médiathèque, du musée, de l'office du tourisme pour connaître leurs attentes, leurs besoins

en matière de confort de vie au travail et d'accueil du public. Cette même année l'inspection de la DRAC rendait un avis favorable au principe de ce projet de regroupement au cœur de la bastide sur la place Paul Saissac. Cet avis favorable fut également partagé par les services de l'État, la Préfecture du Tarn encourageant ce projet pour de multiples raisons, la mise en accessibilité d'établissements recevant du public, l'environnement avec la gestion énergétique de ces bâtiments, la suppression de risques de pollution à l'amiante avec la reprise totale de la toiture de la salle des fêtes...

**RÉDACTION DU PSC :** un Projet Scientifique et Culturel (PSC) a été rédigé afin d'orienter l'action du musée vers :

- une offre globale organisée et parlante, qui donne du sens aux collections, par un récit cohérent, argumenté, et déroulé dans (et par extension dehors) le musée.
- une combinaison entre les collections - ses thématiques, ses sujets, ses auteurs, ses érudits - à transmettre de façon stable (exposition permanente) - et des « temps » ponctuels, avec des expositions temporaires ou de l'événementiel.

Le PSC a mis en évidence l'absence d'un personnel scientifique chargé de gérer les collections, de programmer les travaux de sauvegarde et de restauration du fonds permanent, même constat de la DRAC avec pour conséquence sa non-validation du document. La conséquence majeure est le désengagement de la DRAC pour certains co-financements spécifiques.

**LE PARCOURS MUSÉAL :** résulte des pistes de réflexion longuement menées par les parties prenantes à l'élaboration du projet (élus, DGS, employés du musée, conservatrice départementale et muséographe). Il oriente le parcours des visiteurs selon une progression logique allant de l'origine de la création du musée, l'évocation de ses fondateurs, aux œuvres liées à la bastide, à celles de l'artiste emblématique qu'est Raymond LAFAGE, ses suiveurs, l'histoire des arts graphiques, puis, les artistes d'hier et d'aujourd'hui.

**LA SCÉNOGRAPHIE :** fait suite aux travaux du parcours muséal et à l'inventaire des œuvres exposables. Elle doit les mettre en scène, réaliser le mobilier professionnel utile, ajuster les éclairages dans le respect des normes



Exemples des actions de restauration d'œuvres et d'encadrement.

de sécurité pour les œuvres, définir les ambiances des salles d'exposition... C'est aussi engager les travaux de nettoyage de certaines œuvres, d'encadrement d'une majeure partie pour leur exposition dans les meilleures conditions de sauvegarde et de confort pour les visiteurs.

Offrir un cadre agréable de visite, entretenir le patrimoine culturel local pour le transmettre dans les meilleures conditions aux générations futures, sont nos objectifs évidents.

**UN BUDGET D'ENVIRON 305 000 €** a été accordé à la scénographie et à la préparation d'une centaine d'œuvres graphiques. Il était indispensable de programmer ces travaux de restauration et de sauvegarde des œuvres composant le fonds permanent du musée. Pas ou trop faiblement engagés par le passé, ces travaux devenaient nécessaires, ils permettront d'assurer la présentation et une rotation des œuvres pour leur suivi et sécurité sanitaire et pour la diversification des futurs parcours. Compenser cette lacune du passé est dans notre logique de respect du patrimoine culturel de la ville, donc celui des lislois. La restauration et l'entretien du fonds permanent s'inscrivent dans une logique budgétaire régulière.

La période de la COVID19, ainsi que le sinistre qui a touché l'immeuble voisin du chantier ont retardé l'achèvement de ce projet. La situation financière de la collectivité en 2014 impliquait, au préalable, un nécessaire rétablissement des finances locales pour engager une quelconque action. Cet environnement budgétaire plus que délicat avait conduit à différer l'engagement de ce projet important de réhabilitation d'équipements publics et de création de nouveau lieu de foisonnement culturel, au sein duquel le musée Raymond LAFAGE prend une part prépondérante.

Mais faisons fi des délais, THALÈS aurait dit « *le temps met tout en lumière* », laissons nous éblouir par ce nouveau lieu...



# C'était au programme

## FESTIVAL DU POLAR « LISLE NOIR »

Les 17 et 18 septembre, pour cette 7<sup>e</sup> édition, 30 auteurs étaient au rendez-vous.

Pendant ces 2 jours, le public a répondu présent et a pu profiter des nombreuses animations : espace game, tables rondes, ateliers avec la gendarmerie scientifique... mais aussi à la dictée avec 70 participants.



## LE RALLYE DES CÔTES DU TARN

La spéciale de Montaignut est un des rendez-vous incontournables de ce rallye. Bravo aux organisateurs et aux participants de ce week-end de début novembre

## LA FÊTE DES ASSOCIATIONS : UN RDV À NE PAS MANQUER !

Le 10 septembre, une matinée pour découvrir la richesse du tissu associatif Lislois.



## LE GALA DES AMIS DE LA CHANSON

Le 9 octobre, le public était nombreux à applaudir la troupe des Amis de la chanson.

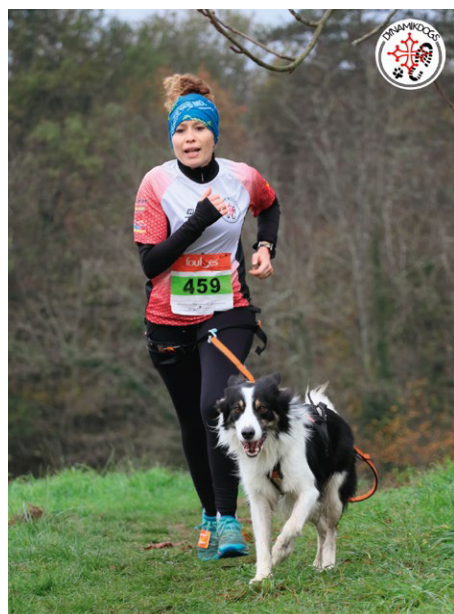


Le traditionnel madison rose...

## OCTOBRE ROSE 2022 : UN CAP EST FRANCHI !

Encore une belle édition d'Octobre Rose à Lisle-sur-Tarn ! L'ensemble des animations réalisées tout au long de ce mois d'octobre a permis de récolter un total de 2022, 20€ de dons au profit de la Ligue contre le Cancer. Pour la 6<sup>e</sup> édition, le cap des 2 000€ a été franchi.

Merci à tous et toutes pour votre implication, votre aide, votre enthousiasme, votre participation, vos sourires et votre générosité ! Et surtout, n'oubliez pas : **LE DÉPISTAGE, UN GESTE UTILE POUR VOTRE SANTÉ**



## DYNAMICKS DOGS 81 A ORGANISÉ UN CANICROSS À LA FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SIVENS

L'association de Lisle-sur-Tarn Dynamikdogs81 a organisé son événement annuel en forêt de Sivens les 3 et 4 décembre 2022. Une centaine de binômes humain/chien se sont retrouvés pour participer en canicross ou en caniVTT. Deux parcours étaient proposés, un premier de 3 km très rapide le samedi après-midi et un parcours plus long et technique de 6 km le dimanche matin.

Les participants se sont retrouvés pour un moment de convivialité autour d'un apéritif et d'un repas préparé par l'association l'« Antre Deux » avant la remise des prix. Un superbe week-end de compétition dans un cadre magnifique qui aura autant plu aux coureurs qu'à leurs binômes canins ! Cette manifestation s'est terminée par un relais caritatif dont les bénéfices ont été reversés à la SPA du Garric-Albi.



## REMISE DES LABELS FFF POUR L'ÉCOLE DE FOOT MASCULINE ET FÉMININE DU FC VIGNOLE 81

**Dimanche 4 décembre, le club avait invité licenciés et parents pour la cérémonie de remise de deux labels FFF école de football.**

Le public a pu assister à une animation football des U7 et U9 qui s'est poursuivie par la remise officielle et protocolaire des deux Labels et des dotations qui l'accompagnent en présence d'élus des trois communes, du président du District du Tarn de Football, de représentant de la Ligue Occitanie de Football et de

partenaires privés. Puis, au son de la musique de la Ligue des champions, les U11 et U13 ont accompagné l'entrée sur le terrain de notre équipe I senior et tout le monde s'est retrouvé pour une belle photo souvenir avant de partager un temps convivial.

L'occasion de remercier tous les éducateurs et dirigeants fortement impliqués et engagés au quotidien pour permettre au club de fonctionner et d'obtenir cette reconnaissance...

## 19 NOVEMBRE UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE DU DÉJEUNER TRIPOUS ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES GRANDES FÊTES



## UN HOMMAGE INTERGÉNÉRATIONNEL POUR L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE



Après le défilé conduit par la musique des sapeurs-pompiers du Tarn, le cortège formé par les corps constitués (gendarmerie, sapeurs pompiers), élus, amicales des anciens combattants et du souvenir français, enfants des écoles et du collège, représentants d'associations Lisloises ainsi que nombreux Lislois, s'est rendu devant le monument aux morts pour rendre hommage « aux morts pour la France ».



Ce 104<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 prenait fin au son de la Marseillaise jouée par la musique des sapeurs-pompiers du Tarn et chantée par les Amis de la Chanson de Lisle-sur-Tarn.





Le monument aux morts de SAURS a également été pavoisé.



Les enfants des écoles ont répondu présent et ont déposé une fleur, les élèves du collège ont quant à eux confectionné des panneaux exprimant cet hommage.



## LE SUCCÈS DU « VILLAGE DE NOËL »

Pour sa deuxième édition, le « village de Noël » organisé par l'association des commerçants et artisans de proximité « CAP sur Lisle-sur-Tarn » a proposé aux petits et grands de nombreuses animations du 16 au 21 décembre.

Tous les soirs, une animation était proposée (gospel, folies clownesques, orgue de barbarie, cornemuse, conte de Noël en laser 3D sur la façade de l'hôtel de ville...).

C'est sous une belle tente de 300 m<sup>2</sup> que les 12 chalets installés ont proposé des produits du terroir pour se restaurer sur place : huîtres, vins de Gaillac, bière de Noël, volailles, grillades, sucreries, pâtisseries... Et sans oublier les châtaignes grillées.

C'est dans ce décor féerique et convivial que l'association Les Arts Scénics a fêté ses 20 ans avec une programmation de 3 concerts avec les groupes Tricot Combo, Je suis Oz et Wab.



## LA MISE EN LUMIÈRE DE LA VILLE

Le 10 décembre, coup d'envoi des festivités de fin d'année avec la mise en lumière de la ville par les élus du CMJ. Sobriété avec un éclairage LED et élégance pour ces illuminations qui ont été complétées par les décorations du village de Noël.



**Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

## CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT 2023

Les mesures sanitaires nous permettent de reprogrammer le concours communal de fleurissement.

Pour participer à cet embellissement collectif de notre commune, une seule condition : que votre réalisation végétalisée (maison, jardin, balcon...) soit visible depuis l'espace public.

Inscriptions ouvertes auprès de la mairie jusqu'au 31 mai 2023.



# Développement durable



7 Litres de mégots soit plus de 6 000 mégots et 20 kg de verre

## OPÉRATION CLEAN UP

Une trentaine de participants pour l'opération CLEAN UP le 17 septembre. Bilan de la récolte :

50 kg de déchets tout-venant

9 kg de canettes et autres déchets recyclables !

## COLLECTE DES PNEUS AGRICOLES USAGÉS

Dépolluer nos campagnes et soutenir nos agriculteurs : une action solidaire menée par le Département et l'agglomération Gaillac Graulhet a été mise en place pour collecter les pneus agricoles usagés.

Cette initiative va permettre de traiter, recycler et revaloriser ces pneus en combustibles ou en matériaux de travaux publics par des sociétés spécialisées de notre région. Cette opération est une démonstration de lutte contre le gaspillage et un soutien à l'économie circulaire.

Ces déchets toxiques détériorent nos paysages et représentent un risque sanitaire. Au niveau départemental, 1 300 tonnes de pneus agricoles vont ainsi être recyclées.

Pour notre commune, la collecte a eu lieu du 14 novembre au 2 décembre et c'est plus de 52 tonnes qui ont été stockées sur la zone de l'Albarette.



# LES RÈGLES DU TRI SÉLECTIF CHANGENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER : CHAQUE GESTE COMPTE !

**1<sup>er</sup> janvier 2023 : 100 % des emballages et papiers se trient !**  
Le geste de tri devient plus simple, plus facile. Dans quelques semaines, nous devons déposer tous nos emballages et papiers dans le bac jaune.

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, tous les emballages et tous les papiers devront être déposés dans le bac jaune, grâce à l'extension des consignes de tri.

Ainsi, nous pourrons trier tous les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et tous les papiers, mais aussi tous les emballages en plastique. Pots de yaourt, barquettes, pots et tubes de crème cosmétique, boîtes de poudre chocolatée, films d'emballage, blisters, sacs plastiques seront à déposer dans le bac jaune.

Un centre de tri Trifyl nouvelle génération, implanté à Labruguière,

accueillera toutes les collectes sélectives pour les trier par matériau et permettre leur recyclage.

**CES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI SONT IDENTIQUES SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANÇAIS. OÙ QUE VOUS ALLIEZ, VOUS TRIEZ TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS DANS UN MÊME BAC.**

Les coûts de traitement des déchets s'envolent, et s'ajoutent aux coûts de fonctionnement classique (augmentation de l'énergie, du carburant, ...).

En 2021, un habitant de Lisle/Tarn jetait 306 kg de déchets, dont :

- 214 kg dans le sac-poubelle (dont 6 kg de verre, 10 kg de textiles, 60 kg de tri)

**Le calendrier de collecte 2023 est en ligne sur le site de l'agglomération [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr) et sur le site de la ville.**

- 55 kg dans le bac jaune
- et 37 kg dans les colonnes à verre.

Dans le contexte économique actuel, l'enjeu est bien de réduire les quantités déposées dans le sac-poubelle et de trier au mieux tout ce qui peut l'être.

Le meilleur déchet est bien sûr celui qu'on ne produit pas, pour cela achetez un composteur de 345 l, couleur verte, pour 15 € par chèque à établir à l'ordre du Trésor Public et à envoyer à :

**Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet - Direction Déchets - BP 80 133 - 81604 GAILLAC Cedex**

Un bon de retrait sera transmis en retour, en indiquant la date et l'heure de retrait.

## EN RÉSUMÉ : SI C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER, DIRECTION LE BAC DE TRI !

On le trie en vrac, non imbriqué et bien vidé

Ces nouvelles consignes de tri, plus simples, visent à recycler toujours plus et à alléger au maximum notre poubelle noire. Pourquoi ?

1. Pour contenir la hausse du coût du déchet,

2. Pour économiser les ressources naturelles et l'énergie (1 tonne d'emballages en plastique permet d'économiser plus de 800 litres de pétrole)

3. Pour créer de l'emploi local et pérenne. Le nouveau centre de tri à Labruguière a permis la création de 18 nouveaux emplois.

**Attention : bouteilles, pots et bocaux en verre : toujours dans le conteneur à verre !**  
Une question sur le tri : [www.trifyl.fr](http://www.trifyl.fr)



**100 % DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT !**

**TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE**



**TOUS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES**



**TOUS LES CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES**



**TOUS LES PAPIERS**



**À trier EN VRAC et BIEN VIDÉS !**

**> N°Vert 0 800 007 236**

**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**




# Économie locale

## NOUVEAUX COMMERCES NOUVEAUX SERVICES

### FUZE

Depuis la rentrée, FUZE accompagne les porteurs de projet dans le lancement de leur entreprise. Une nouvelle agence marketing et communication, dont l'objectif est de permettre à ceux qui en rêvent de franchir le pas de l'entrepreneuriat.

# FUZE

*"C'est un moyen de participer à l'économie du tissu local. En tant que Lisloise, je suis consciente des ressources de mes concitoyens."* affirme Gizem SIMON, fondatrice.

FUZE propose également ses services aux entreprises installées, qui souhaitent une analyse de leur business et une valorisation de leur marque.

**Pour plus d'informations, RDV sur Instagram @fuze\_conseil.**

**Pour un rendez-vous, envoyez un mail à [fuze.conseil@gmail.com](mailto:fuze.conseil@gmail.com).**

### BM2I

Benjamin vous propose la vente et la réparation de vos PC, MAC, matériels informatiques. Matériel reconditionné et garanti 2 ans  
Dépannages sur site exclusivement  
Sécurité informatique  
Solutions de sauvegardes avant sinistre  
Reprise activité après sinistre  
Câblage réseau, montage baie et vidéosurveillance

**Benjamin Michaud 07 64 24 24 44**  
**[contact@bm2i.net](mailto:contact@bm2i.net)**

**MICHAUD BENJAMIN**  
07.64.24.24.44  
[contact@bm2i.net](mailto:contact@bm2i.net)

INGENIERIE INFORMATIQUE ET GESTION

- Enlèvement sur site
- Dépannage à domicile
- optimisation des performances

Pros et particuliers



### AGLAE PANIERS

Depuis 2021, Claire FRAUX compose des paniers garnis de produits en direct des agriculteurs. Un livret est inclus pour présenter les producteurs qui se cachent derrière les produits, les modes de production, donner des anecdotes, des idées recettes, etc. La sélection des produits est authentique et originale. Des produits longue conservation, de grande qualité et que l'on ne trouve pas partout. La présentation est moderne et soignée en cagette bois.

Une jolie façon de découvrir des produits d'exception en circuit court et valoriser le travail des agriculteurs-producteurs. Pour (se) faire plaisir, et parce que l'on est gourmands tout au long de l'année, l'offre se renouvelle à chaque saison et pour certaines occasions.

**Contact : Claire FRAUX, 06 23 835 816**  
**[contact@aglae-paniers.fr](mailto:contact@aglae-paniers.fr)**  
**Site Internet : [www.aglae-paniers.fr](http://www.aglae-paniers.fr)**

### SOPHROLOGUE ET COACH PARENTAL

Ancienne cofondatrice et directrice d'une école Montessori, Sandie Canonne souhaite de par ses nombreuses formations (CNV, approche Faber et Mazlish, Fleurs de Bach, EFT, coaching), accompagner les parents dans leur éducation ainsi que les enfants dans leur développement, leur troubles, leurs dys, etc. En plus des consultations au cabinet, elle propose également des ateliers sur la parentalité, des moments d'échange et de partage entre parents.



Le coaching parental, qu'est-ce que c'est exactement ?

En fait, un coach parental travaille avec les parents afin de les aider à améliorer leur relation avec leur enfant, leur adolescent. Il les aide à se fixer des objectifs réalisables et c'est avec douceur qu'il les accompagne, les encourage et les guide vers l'atteinte de leurs objectifs. C'est un travail de collaboration.

Et la sophrologie, qu'est-ce que c'est exactement ?

La sophrologie est une méthode psychocorporelle utilisée comme technique thérapeutique ou vécue comme une philosophie de vie. C'est une méthode exclusivement verbale et non tactile, la sophrologie emploie un ensemble de techniques qui vont à la fois agir sur le corps et sur le mental. Elle combine des exercices qui travaillent à la fois sur la respiration, la décontraction musculaire et l'imagerie mentale (ou visualisation). Toutes ces techniques permettent de retrouver un état de bien-être et d'activer tout son potentiel. La sophrologie permet d'acquérir une meilleure connaissance de soi et d'affronter les défis du quotidien avec sérénité. Elle s'applique aux adultes, aux adolescents ainsi qu'aux enfants à partir de 5 ans.

**Consultation sur RDV au 0698803005 du lundi au samedi au 6 avenue Gambetta à Lisle-sur-Tarn. Possibilité de consultation à domicile, par Tél. ou encore en visio.**

## LE MOT DE LA MAJORITÉ

L'année 2022 fut intense en travaux, le pôle culturel entrera en fonction en 2023, il permettra l'installation des services dédiés à la culture et à l'accueil des publics, cela de façon inclusive au profit des personnes à mobilité réduite ou handicapées en fauteuil. Ce fut également la poursuite de notre engagement en faveur du patrimoine communal et l'amorce du dossier de réhabilitation de la piscine et tant d'autres actions menées ou engagées... Le groupe majoritaire répond présent pour accompagner, aider les lisleuses et les lisleux à mieux vivre à Lisle sur Tarn.

Cette vision fut quelques fois écornée par l'obstination du groupe d'opposition et de son association « Agir pour Tous » à vouloir complexifier, judiciariser outre mesure la vie locale. La justice a fait son travail en délivrant un non-lieu à statuer dans le cadre de leur plainte déposée à l'issue des travaux de réhabilitation du monument aux morts. Notons qu'à leur plainte se sont associées les associations « Lisle je t'aime » et « Apifera », logées à la même enseigne par le tribunal. Ce projet pourtant initié, exécuté par le personnel des services techniques et soutenu par la majorité des élus s'est alors soldé par la convocation de certains employés à la Gendarmerie ! Et pourtant nous avons suivi la même organisation administrative que celle retenue lors des travaux de la place de la République. Voilà l'ambition de l'opposition pour la promotion du bien vivre ensemble ! Cela se solde par des frais de justice que les plaignants devront également financièrement assumer, le tribunal ayant rejeté leur demande de condamnation de la commune à leur rembourser les frais qu'ils avaient engagés. Point de sensibilité dans cette affaire, quand on sent que le vent tourne, on fait semblant de se retirer sur conseil de son avocat, mais on n'oublie pas de maintenir les demandes à

caractère financier. Il ne faudrait pas non plus que faire croire qu'on défend les lisleux coûte de l'argent, c'est mieux si ce sont leurs impôts qui assument les dépenses en faisant condamner la commune. Le tribunal en a décidé autrement, que chacun se fasse son opinion. Sans autre commentaire, mais le jugement est à la disposition de qui voudra en prendre connaissance... La dépense engagée pour assurer la défense de la commune aurait été plus utile pour contenir en partie la hausse des coûts de l'énergie. Pour cela, nous avons toutefois décidé de réduire les périodes d'utilisation de l'éclairage public et autres dispositifs consommateurs d'énergie, dans le but évident de modérer l'impact de la flambée des prix de l'énergie sur le budget communal et maîtriser, ainsi, la pression fiscale afin de soutenir le pouvoir d'achat.

La solidarité s'est également exprimée avec l'initiative du CCAS de mettre en place des ateliers numériques pour les seniors. Ils connaissent un franc succès et confirment notre démarche d'accompagnement des personnes.

Les élus communautaires de notre groupe, ont été particulièrement actifs tout au long de cette année pour défendre les intérêts de la commune au sein de ce vaste ensemble qu'est la communauté d'agglomération (CAGG). La vigilance est permanente dans l'intérêt de tous les lisleux. Cette action est accompagnée par d'autres élus de notre groupe présents dans les divers groupes de travail de la CAGG.

Le temps des fêtes a permis aux familles de se rassembler, aux personnes isolées de recueillir l'attention d'entourages solidaires. À l'occasion de cette nouvelle année, nous vous adressons tous nos vœux de santé, de bonheur, d'ouverture d'esprit et de tolérance. Chaque nouvelle année amène de nouvelles chances. Bonne Année.

## LE MOT DE L'OPPOSITION :

### QUAND ON EST CONTRAINT À CASSER SA TIRE-LIRE POUR QUE SOIT RESPECTÉE LA DÉMOCRATIE !

Des travaux relatifs aux **Monument aux Morts** ont été réalisés par la Mairie de Lisle-sur-Tarn, aux abords de l'Eglise notre Dame de la Jonquière, à partir de **décembre 2020** et ce, **en dépit des codes** du patrimoine et de l'urbanisme (travaux sur un monument dans le périmètre d'un site classé historique) mais aussi du code de l'environnement (abattage d'arbres alignés). Les conseillers municipaux de l'opposition, l'association environnementale APIFERA et LISLE JE T'AIME, refusant la politique du fait accompli, se sont donc mobilisés et ont demandé aux élus de la majorité de régulariser ce dossier. **Face à l'absence de réponse de la Mairie** qui aurait pu stopper là le processus, ils ont été réduits à l'extrémité de saisir le Tribunal administratif de TOULOUSE. La Mairie qui s'est attachée les services d'un Cabinet spécialisé dans le droit de l'urbanisme a finalement pris (plus de 11 mois plus tard parfois), des **mesures de régularisation** de son projet. Les requérants (élus de l'opposition et associations

plaignantes) **se sont donc désistés de leurs recours et le Tribunal administratif a pris acte** qu'il n'y avait pas lieu à statuer sur cette demande de régularisation enfin satisfaite. **Que de temps et d'argent perdu pour nous d'abord et pour la Mairie!** Quoi qu'il en soit, sachez que nous restons mobilisés et au service de nos concitoyens et que pour échapper à ces péripéties politiciennes qui nous sont imposées alors que nous traversons, ici comme dans toute l'Europe, des temps difficiles, **nous vous souhaitons joie, sérénité et confiance en cette période de fêtes et à l'aube de cette année nouvelle !**

**CONTACTS** par mail : [agirpourtouslisle@gmail.com](mailto:agirpourtouslisle@gmail.com) et sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/AgirPourTousLisleSurTarn/>

**Le groupe Municipal « VIVRE ENSEMBLE/AGIR pour TOUS » : Katy De OLIVEIRA, Clarisse ORIOL, Jean TKACZUK, Laurent VEYRIES**

# C'est au programme

## DATES DES LOTOS 2023

### FÉVRIER

- Dimanche 12 février  
> **Amis de la Chanson**

### MARS

- Dimanche 5 mars  
> **ADMR**
- Dimanche 12 mars  
> **OGEC Sacré-Cœur**
- Dimanche 19 mars  
> **Arpents verts**
- Dimanche 26 mars  
> **MJC**

### AVRIL

- Dimanche 2 avril  
> **Judo**

### MAI

- Dimanche 7 mai  
> **Aînés Ruraux**
- Dimanche 14 mai  
> **Amis de la Chanson**

### SEPTEMBRE

- Dimanche 3 septembre  
> **Aînés Ruraux**
- Dimanche 24 septembre  
> **Amis de la Chanson**

### OCTOBRE

- Dimanche 1<sup>er</sup> octobre  
> **Judo**

### NOVEMBRE

- Dimanche 5 novembre  
> **FOOT-FC Vignoble 81**
- Dimanche 12 novembre  
> **MJC**
- Dimanche 19 novembre  
> **APEL Sacré-Cœur**
- Dimanche 26 novembre  
> **Aînés Ruraux**

### DÉCEMBRE

- Dimanche 3 décembre  
> **Arts'Scénics**
- Dimanche 10 décembre  
> **Amicale des écoles publiques**
- Dimanche 17 décembre  
> **Arpents verts**

**M<sup>ME</sup> LE MAIRE ET LE CONSEIL MUNICIPAL**  
vous invitent à partager la galette des rois  
en compagnie des **Amis de la Chanson**  
**le samedi 14 janvier à 14h30**

à la MJC de Lisle-sur-Tarn (32 rue de Villenouvelle)  
Venez nombreux pour partager ce moment convivial !



**INVITATION**  
**LES VŒUX DE LA**  
**MUNICIPALITÉ**  
**AURONT LIEU LE**  
**VENDREDI 27 JANVIER**  
**À PARTIR DE 19 H**  
**SALLE PIERRE SALVET.**

DU 01/09/2022 AU 15/12/2022

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

- 13/09/22 PLOT Giulia, Élena
- 17/09/22 LASNE VOISIN Gaïa
- 19/09/22 FAYOLLE Élise
- 25/09/22 DAVID CROZES Joyce, Sylvie, Magali
- 02/10/22 PENAVAYRE MONTELS Armel
- 16/10/22 CORRE Kaëlan, Enzo, Willams, Hervé
- 14/11/22 GRAVÉ PHAM LÊ Mai-La
- 05/12/22 DANGOUMAU Charly

### MARIAGES

- 17/09/22 BOYER-GIBAUD Nicolas, Jacques, Marie & BOULANGER Lucille, Sylvie, Jeannie
- 01/10/22 POLOVYNKO Liliia & RICORDEL Yannick, Matthieu, Thomas
- 8/10/22 LEJEUNE Mickael, Cyrille & GIRELLI-PAUWELS Nathalie, Sandrine, Yvonne

### DÉCÈS

- 04/09/22 ZIDI Raymond, Emile, René - 92 ans
- 22/09/22 LAFONT Jean Ludovic Marie Laurent - 83 ans
- 12/10/22 BARTHÉLÉMY Véronique Simone - 60 ans
- 15/10/22 PRUVOT Grégory Mathieu Jason - 24 ans
- 16/10/22 VAQUIÉ veuve MEZERGUES Lucienne Georgette Marcelle - 92 ans
- 21/10/22 NATTIER veuve VABRE Ginette Monique Jacqueline - 90 ans
- 03/11/22 DESPLANQUES Pierre, Bernard, Jacques, René - 79 ans
- 17/11/22 BOYER André, Léon, Germain - 87 ans
- 19/11/22 VALAT Claude, Fernand, Pierre - 88 ans
- 20/11/22 FOGLIARINO René, Emilien - 93 ans
- 24/11/22 GRANIER veuve ROUSTIT Yvonne, Renée - 94 ans
- 30/11/22 LALA épouse BRETOU Agnès, Lucienne - 88 ans
- 01/12/22 VERGNES Didier, René - 56 ans
- 02/12/22 GIROU veuve LAVERGNE Yvette, Berthe - 98 ans
- 06/12/22 GAU veuve BLANC Jeanne, Marie, Germaine - 99 ans
- 13/12/22 DEVALS veuve PIERRON Anne Marie Gabrielle Antoinette - 99 ans